

Un logement adapté, c'est plus de confort, de sécurité, et la possibilité de rester chez soi plus longtemps

Vous avez 70 ans ou plus ?

Vous pouvez bénéficier d'une subvention jusqu'à 70% du coût des travaux pour adapter votre logement et préserver votre autonomie



Quels types de travaux sont concernés :

- Installation d'une douche à l'italienne
- Mains courantes et barres d'appui
- Monte escalier et ascenseur
- Électrification de volets
- Aménagement de la chambre ou la cuisine



Je vous accompagne dans toutes les étapes jusqu'à la réception des travaux :

- Évaluation de vos besoins
- Réalisation d'un diagnostic de votre appartement
- Montage du dossier MaPrimeAdapt'
- Suivi des travaux réalisés par des artisans qualifiés

Cet accompagnement est gratuit car il est pris en charge par l'état

Conditions d'éligibilité :

- Etre âgé de 70 ans ou plus
- Résider dans le logement principal que vous soyez propriétaire ou locataire
- Respecter les plafonds de revenus fixés par l'Anah

Conseils gratuits. Contactez-nous

Jean Claude ASSO
214 Chemin de Rudel
81000 ALBI
ASSO-81. SIREN - 999 734 452

Assistant Maîtrise d'Ouvrage MaPrimeAdapt'
Numéro d'habilitation Anah : AMO-81-2025-11
Téléphone : 06.72.29.22.18
Mail : ajc81@orange.fr



Assistant Maîtrise d'Ouvrage

Accessibilité PMR et Adaptation pour le Maintien à Domicile

214 Chemin de Rudel 81000 ALBI

Mail : ajc81@Orange.fr Tél : 06.722.922.18

SAS au capital de 1000€ - SIREN 999 734 452 R.C.S. ALBI

N° de déclaration d'Activité à la DREETS Occitanie : 76810228881

Habilitation ANAH MaPrimeAdapt : AMO-2025



Ma Prime Adapt' : c'est quoi ?

Il s'agit d'une aide lancée par le gouvernement depuis le 1er janvier 2024.

Cette aide est destinée à financer les travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées de 70 ans et plus, en prévision ou en cas de perte d'autonomie.

Elle a pour objectif de faciliter le maintien à domicile de ces personnes, en finançant des travaux d'adaptation bien spécifiques. Cette aide provient d'un dispositif gouvernemental et est gérée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Conditions particulières pour les personnes handicapées (nous consulter)

Quel est le montant de Ma Prime Adapt' en 2025 ?

En 2025, le montant de Ma Prime Adapt' correspond à un pourcentage allant de 50% à 70% du coût des travaux d'adaptation du logement, dans la limite de **22 000€**.

- **50%** du coût des travaux d'adaptation pour les **revenus modestes** et
- **70%** du coût pour les **revenus très modestes**.

Vous êtes propriétaire occupant ?

Ma Prime Adapt' vous est accessible pour votre résidence principale, à condition de vous engager à y habiter pendant au moins 3 ans après la fin des travaux.

Vous êtes locataire ?

Vous louez dans le parc privé ? Alors vous avez aussi droit à Ma Prime Adapt' à condition d'avoir l'accord du propriétaire pour faire les travaux.

Le logement doit être occupé à titre de résidence principale et avoir été construit depuis plus de 15 ans

Vous êtes propriétaire bailleur ?

Vous pouvez aussi bénéficier de cette aide si vous vous engagez notamment à :

- Louer votre logement à titre de résidence principale pendant une durée de 6 ans ;
- Ne pas le louer à un membre de votre famille ;
- Justifier que ce logement a plus de 15 ans à la date d'acceptation de votre demande.

À noter : Ma Prime Adapt' est également accessible aux syndicats de copropriété.

Tableau présentant le plafond de ressources Ma Prime Adapt'

Nombre de membres de votre foyer	Plafond de ressources modestes	Plafond de ressources très modestes
1	22 259 €	17 363 €
2	32 553 €	25 393 €
Personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €
Montant du Pourcentage de la Prime	50% du montant des travaux	70% du montant des travaux

Jusqu'à 15 400€ de prime pour vos travaux d'adaptation

Pour bénéficier de l'aide Ma Prime Adapt, vous devez **être accompagné par un opérateur AMO** agréé par l'ANAH, nous possédons cette accréditation pour le département du Tarn et nous serons ravis d'estimer gratuitement le montant de vos aides et de vous accompagner tout au long du processus. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

Vous souhaitez tester votre éligibilité à MaPrimeAdapt et avoir plus de renseignements ?

Tel : 06.72.29.22.18 Mail : ajc81@orange.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Avec MaPrimeAdapt'
vous faites évoluer
votre logement avec vous



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Document adapté en **Facile à Lire et à Comprendre**



Pourquoi adapter votre logement ?

En vieillissant

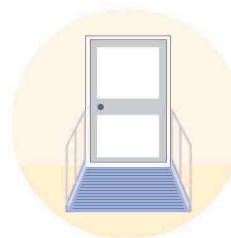
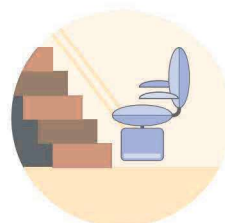
ou si vous êtes en situation de handicap,
vous pouvez perdre votre autonomie,
c'est-à-dire que vous pouvez avoir besoin d'aide
pour faire certaines choses.



**Si vous voulez rester habiter chez vous
plus longtemps en toute sécurité,
vous pouvez adapter votre logement.**

Par exemple

- si vous avez une baignoire :
vous pouvez faire **installer une douche**
- si vous avez un escalier :
vous pouvez faire **installer un monte-escalier**
- si vous avez des marches
pour entrer dans votre maison :
vous pouvez faire **installer une rampe d'accès**



**Vous pouvez avoir plusieurs
aides financières en même temps**

**MaPrimeAdapt' + les aides locales,
de votre ville par exemple**

Quelle est l'aide financière ?



Avec MaPrimeAdapt' vous pouvez obtenir
jusqu'à 15 400 € selon vos revenus

→ **MaPrimeAdapt'** est calculée
sur un montant maximum de 22 000 euros.
Par exemple vos travaux coûtent 40 000 euros.
MaPrimeAdapt' sera calculée
sur un montant de 22 000 euros seulement.



→ **Le montant de MaPrimeAdapt'**
dépend de vos revenus.
Si vous avez des revenus bas,
vous avez droit à l'aide financière.



Par exemple :

Vos travaux coûtent 10 000 euros.

Selon vos revenus,

vous pouvez recevoir entre 5 000 euros et 7 000 euros.



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte

Qui peut avoir cette aide financière ?

Pour demander MaPrimeAdapt', il faut :

- être en situation de handicap
- ou avoir plus de 70 ans
- ou avoir entre 60 et 69 et avoir un GIR



Que veut dire GIR ?

GIR veut dire Groupement Iso Ressource.

Le GIR indique

- quel est le niveau d'autonomie d'une personne
- et de quelles aides elle a besoin

Pour calculer le GIR,

des professionnels de la santé

observent la personne dans sa vie de tous les jours.

Après cela, **les professionnels de la santé**

indiquent quel niveau de GIR a la personne.

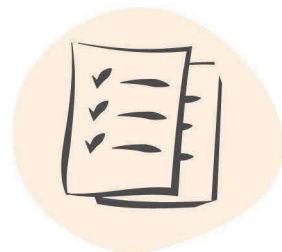
Les GIR vont de 1 à 6.

Par exemple

- une personne qui a un GIR 6
est autonome pour les actes de la vie courante
- une personne qui a un GIR 3
a besoin d'une aide pour la toilette ou la santé
- une personne qui a un GIR 1
reste dans son fauteuil ou dans son lit
et a besoin d'aide pour tous les actes de la vie

Pour demander cette aide financière, il faut aussi

- ☒ habiter en France
- ☒ avoir peu ou très peu de revenus
- ☒ être propriétaire de son logement
- ☒ ou être locataire d'un logement privé,
c'est-à-dire qui appartient à une personne
et pas à un bailleur social

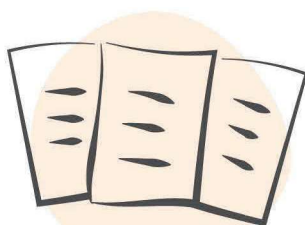
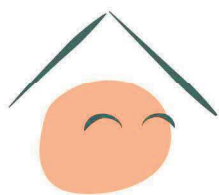


Un spécialiste vous aide pendant tout le projet.

C'est un assistant à maîtrise d'ouvrage,
on dit aussi AMO.

L'AMO doit être spécialisé dans l'autonomie.

→ l'AMO fait toutes les démarches avec vous.



Comment faire votre demande MaPrimeAdapt' ?

Pour demander MaPrimeAdapt', il y a : **5 étapes**

1

Contactez un conseiller France Rénov'



téléphonez au **0 808 800 700**

ou prenez rendez-vous



dans un Espace conseil France Rénov' **près de chez vous**

Pour trouver l'Espace conseil près de chez vous



allez sur le site internet :

www.france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller

2

Un assistant à maîtrise d'ouvrage autonomie vous accompagne

Avec l'AMO :

→ **vous faites un diagnostic autonomie de votre logement.**

C'est-à-dire regarder

ce qui peut être modifié pour continuer à habiter chez vous en sécurité.

Par exemple, transformer votre baignoire en douche.

→ **vous mettez en place un plan de financement :**

Vous calculez combien vont coûter les travaux grâce aux devis d'artisans.

L'AMO vous aide à trouver un artisan

et à calculer l'aide financière que vous allez avoir.



3

Demandez MaPrimeAdapt'

À partir de notre site interne monprojet.anah.gouv.fr :

- l'AMO dépose le diagnostic autonomie de votre logement et les devis des artisans
- vous **validez votre demande**



Vous pouvez aussi nous envoyer les documents et votre demande par la poste.



Attendez notre réponse avant de commencer vos travaux !

4

Faites faire les travaux par un artisan

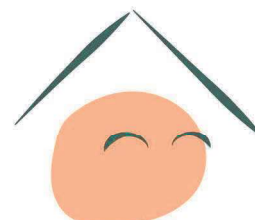
Quand les travaux sont finis :

- vous **payez les factures** à l'artisan
 - l'AMO dépose les factures et les devis sur notre site internet.
- Vous pouvez aussi nous envoyer les factures et les devis par la poste



5

Vous recevez : MaPrimeAdapt'



**CONTACTEZ-NOUS POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COIMPLÉMENTAIRES
NOS CONSEILS SONT GRATUITS**

Téléphone : 06 72 29 22 18



Assistant Maîtrise d'Ouvrage

Accessibilité PMR et Adaptation pour le Maintien à Domicile

214 Chemin de Rudel 81000 ALBI

Mail : ajc81@Orange.fr Tél : 06.722.922.18

SAS au capital de 1000€ - SIREN 999 734 452 R.C.S. Albi

N° de déclaration d'Activité à la DREETS Occitanie : 76810228881

Habilitation ANAH MaPrimeAdapt : AMO-2025

